

Directrice / directeur d'accueil de loisirs périscolaires

Offre n° 0038220500644473

Publiée le 01/02/2023



Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE DE GRENOBLE

11, boulevard jean pain
38021 Grenoble

La Ville de Grenoble c'est plus d'un millier de recrutements par an, tous dispositifs confondus (postes permanents, remplacements, emplois saisonniers, apprentissage, emplois aidés, etc.). Le processus recrutement est marqué par les valeurs portées par la collectivité : éthique, égalité, diversité et transparence. Le service recrutement s'inscrit dans une démarche de modernisation en ayant à cœur de toujours faire évoluer ses pratiques (portail recrutement, exercices techniques, bureautique, mises en situations professionnelles, etc.), en lien avec les services recruteurs.

Site web de l'employeur : <https://recrutement.grenoble.fr/>

Lieu de travail : Grenoble

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Date limite de candidature : 01/03/2023

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel

Nombre de postes : 36

Détails de l'offre

Famille de métiers : Education, animation et jeunesse > Accompagnement éducatif

Grade(s) recherché(s) : animateur

Métier(s) : [Animateur ou animatrice éducatif accompagnement périscolaire](#)
[Responsable de structure d'accueil de loisirs](#)

Ouvert aux contractuels : Oui , à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps complet, 1607 heures annuelles

Descriptif de l'emploi :

Au sein de la Direction Éducation Jeunesse, les 3 services Territoires Éducation pilotent le volet éducatif sur le territoire, en cohérence avec les objectifs du projet éducatif grenoblois. La qualité de l'intervention et la

proximité avec l'ensemble des acteurs et des partenaires sont les principes qui guident l'action de ces services. Au sein d'un groupe scolaire, sous la responsabilité du coordonnateur éducatif territorial et avec l'appui d'un directeur adjoint d'accueil de loisirs périscolaires, vous interviendrez auprès d'une équipe composée d'animateurs, d'ATSEM et parfois d'enseignant(e)s (aide aux leçons). Vous contribuez à travers un dialogue permanent avec les enseignant(e)s et les parents à la qualité des temps périscolaires, à la continuité éducative et la cohérence du cadre périscolaire. Vous favorisez le développement d'une vie en collectivité harmonieuse, l'éducation à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire, et le respect du rythme individuel des enfants. Vous mettez en œuvre les orientations éducatives de la Ville.

Missions / conditions d'exercice :

Pilote le dispositif éducatif périscolaire du groupe scolaire en cohérence avec le projet éducatif de territoire

* Élabore le projet pédagogique périscolaire du groupe scolaire en concertation avec le directeur adjoint basé sur l'élémentaire et en lien avec les équipes d'animations et ATSEM et avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

* Suit les inscriptions périscolaires en lien avec le service Plateforme familles, met au point les listings d'inscrits, assure leur mise à jour.

* Organise la communication sur les temps périscolaires et assure la relation aux parents, en donnant une visibilité forte à la vie des temps périscolaires.

* Développe des projets et gère des intervenants extérieurs (inscriptions, déplacement...) pour enrichir les temps périscolaires, en partenariat avec les acteurs du territoire (structures associatives, MDH, bibliothèques...)

* Assure les commandes périscolaires en fonction du budget pédagogique qui lui est attribué à l'année en lien avec le territoire éducation.

Organise le temps périscolaire de l'école maternelle et encadre les animateurs de maternelle

* Élabore avec l'équipe périscolaire maternelle le projet d'animation : propose des activités en fonction des besoins chronobiologiques des enfants : activités physiques, ateliers éducatifs, culturels, artistiques et éco-citoyens.

* Assure le bon fonctionnement et la supervision de l'ensemble des temps périscolaires (suivi des présences, gestion des équipes, résolution des dysfonctionnements le cas échéant).

* Assure la sécurité des enfants par un contrôle rigoureux des présences et en sécurisant les déplacements.

* Organise l'accompagnement des enfants en fragilité (PAI) et à besoins spécifiques en lien avec les familles et équipes éducatives.

* Gère les accidents et incidents et relaie les informations aux enseignants, familles et coordonnateur éducatif territorial pour assurer la continuité éducative.

* Travaille avec le chef d'équipe des agents d'entretien et de restauration à l'organisation des différents temps périscolaires et particulièrement le temps de restauration

Manage le directeur ALP adjoint, les ATSEM et équipe d'animation maternelle.

* Participe tout au long de l'année aux processus de recrutement

* Accueille les nouveaux animateurs et les accompagne dans l'apprentissage des techniques et postures d'animation.

* Organise et anime les réunions de l'équipe de maternelle

* Organise le planning de travail sur l'ensemble des temps (en lien avec la direction d'école sur les temps scolaires et le chef d'équipe sur les temps de grands nettoyages) et veille au bon déroulement des missions des ATSEM et à leur qualité de vie au travail

* Mène les entretiens professionnels

- * Assure le suivi des absences et des remplacements organisé par le service RH DEJ.
 - * Garantit la continuité de l'organisation périscolaire en cas d'absence du directeur ALP adjointe.
 - * Assure les régulations et recadrages en cas de besoin
- Est l'interlocuteur privilégié pour les acteurs de la communauté éducative
- * Assure la relation quotidienne avec la direction d'école
 - * Contribue à la cohérence éducative entre projet d'école et projet périscolaire
 - * Participe aux différentes instances dont les conseils d'école et les équipes éducatives
 - * Travaille étroitement avec l'équipe enseignante autour des missions, de la qualité de vie au travail et de l'entretien annuel des ATSEM

Profils recherchés :

- * Vous savez vous positionner comme un acteur éducatif et vous faites preuve d'une véritable capacité de dialogue avec la communauté éducative
- * Vous êtes force de propositions dans la mise en place de projets
- * Vous savez animer, coordonner et manager des équipes
- * Vous adoptez une posture professionnelle adaptée : bienveillance et prise de distance avec les enfants, tenue correcte, langage irréprochable
- * Vous faites preuve d'imagination et de créativité
- * Vous êtes ponctuel et assidu
- * Vous avez des notions sur le statut de la fonction publique territoriale et avez le sens du service public
- * Vous maîtrisez l'usage des logiciels de bureautique et vous faites preuve d'une grande rigueur administrative

Diplômes et formations

- * Vous êtes titulaire d'un diplôme de direction d'accueil de loisirs ou avez la capacité de suivre une formation de ce type
- * Vous avez une expérience significative dans le domaine de l'animation et de l'encadrement

Contact

Lien de candidature : <https://recrutement.grenoble.fr/>

Informations complémentaires :

- ▣ Poste basé sur une école
- ▣ Temps de travail annualisé et à temps complet
- ▣ Déplacements sur les territoires

- ▣ Prime fin d'année (13ème mois)
- ▣ Participation employeur à la mutuelle santé et prévoyance
- ▣ Comité des Œuvres Sociales (chèques vacances, tarifs réduits voyages et spectacles)
- ▣ Forfait mobilité : participation financière de la Ville à hauteur de 50% sur vos abonnements TAG, Transisère, SNCF et Métrovélo (ou autres services publics de location de vélos)

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.